

Composition du Conseil de la vie sociale

Le Conseil de la vie sociale de la Maison Saint-Louis est composé des représentants suivants:

Représentants des personnes accueillies

- Monsieur FOUREL (président)
- Madame VARIN
- Madame DEMORGET
- Madame HUET

Représentants légaux des résidents et leurs familles

- Madame JOURDAIN
- Madame PERRONE
- Monsieur LORY-FORET

Représentant équipe médico-soignante

- Docteur ROUXEL

Représentant de l'établissement

- Madame LOPEZ, directrice

La place des usagers au sein de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve

La Maison Saint-Louis propose 87 places d'hébergement permanent et accompagne 40 personnes à domicile (dispositif VIVAM). Elle fait partie de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, qui rassemble seize établissements sanitaires et médico-sociaux privés non lucratifs en Bretagne, Provence et Pays-de-la-Loire.

Très tôt, l'Hospitalité a souhaité ouvrir un espace de dialogue et de co-construction entre usagers et professionnels des établissements.

L'objectif est de relever ensemble le défi de la sécurité et de la qualité des soins dispensés.

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve a été récompensée en 2015 (label national), en 2019, 2020 et 2021 (labels régionaux) par le Ministère de la Santé pour sa démarche inclusive des usagers.

Maison
Saint-Louis



Des représentants des résidents et des familles à votre écoute



30 Rue Saint-Louis
35000 RENNES
Tél. : 02 99 85 83 20



Les missions des représentants des usagers



Un représentant des usagers peut être un résident, un représentant légal (tuteur/curateur) ou un membre de la famille.

- Les représentants des usagers sont présents dans différentes instances de l'établissement pour faire entendre la voix des usagers et veiller au respect de leurs droits.
- Ils facilitent l'expression des résidents, favorisent le dialogue et l'échange avec les professionnels. Ils portent également la parole des usagers dans les différentes commissions et instances de décision.
- Ils siègent au Conseil de la vie sociale (CVS).

Comment contacter les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers nommés au sein de l'établissement de Saint-Louis sont :

Madame JOURDAIN

Madame PERRONE

Monsieur LORY-FORET

Tout résident, famille ou proche peut contacter un représentant des usagers de l'établissement pour s'informer sur ses droits et obligations et/ou le solliciter sur une situation.



POUR LES JOINDRE :
cvs.stlouis@hstv.fr



Les représentants des usagers au sein du Conseil de la vie sociale

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Conseil de la vie sociale (CVS) est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

Cette instance concerne les établissements d'hébergement (EHPAD, USLD, foyer de vie...) ou d'accueil de jour.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement des services de l'établissement, sur l'évolution des réponses à apporter.

Le Conseil de la vie sociale est associé à la démarche d'amélioration de la qualité notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne des services,
- Les activités, l'animation socioculturelle,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus.